

PLAN DE VIGILANCE

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, l'entreprise CGI France SAS a mis en œuvre un plan de vigilance au sein de son organisation.

Le présent document est un court résumé non exhaustif du Plan de vigilance de CGI France SAS qui est inclus dans le rapport de gestion de CGI France SAS, déposé auprès greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre dans le cadre de la publication des Comptes Annuels 2019. Ce court résumé reprend les cinq mesures visées par la loi sur le devoir de vigilance

A. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Plusieurs processus permettent à CGI France de cartographier les risques sur des domaines spécifiques et de nourrir ainsi sa stratégie et sa définition des risques :

- **L'Enterprise Risk Assessment (ERA)** : qui place les risques dans un cadre de gestion qui les priorisent et établit leurs modalités de surveillance et les moyens de les maîtriser.
- **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** : qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité du personnel et mesures à mettre en place et comporte un inventaire des risques propres aux activités de prestations informatiques et intellectuelles et aux conditions de travail. Les risques psycho-sociaux font l'objet d'un focus particulier.
- **Liste des aspects environnementaux significatifs de CGI en France** : CGI France est certifiée ISO 14001. Dans le cadre de cette certification, CGI met à jour la liste des Aspects Environnementaux Significatifs afin de concentrer ses efforts sur les aspects les plus pertinents.

Ces différents processus nourrissent le travail de cartographie des risques dans les domaines prévus par la Loi. Ils sont complétés par les équipes de responsabilité sociale par des risques émergents dans le cadre de la stratégie de l'entreprise. Ces risques ont été regroupés en « clusters » et sont présentés par domaine ci-dessous :

Environnement

Risques liés à l'occurrence d'une pollution (émission GES, terrestre, air, eau) en conséquence directe ou indirecte de nos activités
Risques liés à l'épuisement des ressources en conséquence de nos activités
Risques liés à la durée de vie du matériel nécessaire à l'activité de l'entreprise en l'absence de pratiques d'entretien environnementalement responsables

Risques financiers liés à une mauvaise gestion de nos enjeux environnementaux : Absence d'une politique de sobriété de consommation liée à notre démarche environnementale ; Pénalités vis-à-vis des réglementations environnementales.
Risques réputationnels liés aux manques d'entretiens du matériel de nos clients au cours des contrats et en l'absence de sensibilisation sur les meilleures pratiques environnementales
Risques liés à la perte de notre certificat ISO 14001

Droits Humains / Libertés Fondamentales

Risques liés au déséquilibre vie professionnelle / vie personnelle
Risques liés à la discrimination
Risques liés au harcèlement
Risques liés à la protection des données de nos salariés
Risques liés à la protection des données de nos clients
Risques liés aux défauts d'employabilité de nos membres en cas de mauvais accompagnement
Risques liés à l'incapacité à mettre en place un dialogue honnête et bienveillant entre les différentes parties prenantes de l'entreprise
Risques liés à l'incapacité d'identifier les partenariats associatifs à plus grande valeur ajoutée pour CGI et pour nos territoires d'implantation

Santé et sécurité

Risques relevant de la nature de notre activité : électromagnétiques ; psychosociaux ; aux troubles musculo-squelettiques ; liés aux déplacements de nos salariés ; liés à l'hygiène ; Risques incendies
Risques liés à de mauvaises conditions de travail
Risques liés à l'occurrence de sinistres
Risques liés à l'absence de formation et sensibilisation de nos salariés à la sécurité
Risques réputationnels liés à la confidentialité des documents

Risques résultant d'enjeux impactant les trois problématiques

<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés aux technologies disruptives sur lesquelles nous travaillons avec nos clients • Risques liés à l'incapacité d'anticiper dans le développement d'offres / solutions pour nos clients des fonctionnalités numériques accessibles à toutes et à tous, et principalement aux personnes en situation de handicap • Risques liés à l'incapacité à implémenter les technologies disruptives à impact positif pour l'environnement • Risques liés à l'incapacité de CGI à identifier et nouer des partenariats avec les instituts de recherche lui permettant de comprendre les technologies numériques disruptives sur lesquelles elle doit apprendre et se positionner
<p>Risques liés à l'incapacité à mobiliser des prestataires, fournisseurs, sous-traitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur des critères RSE ; • Issus de l'Economie Sociale et Solidaire ; • Issus du secteur adapté/protégé.
<p>Risques liés à la l'incapacité à fidéliser nos salariés</p>
<p>Risques liés à l'incapacité à assurer la transmission de compétences au sein de l'organisation</p>
<p>Risques liés à l'incapacité à communiquer les informations RSE à nos salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incapacité à fidéliser nos salariés ; • Incapacité à embarquer nos salariés dans nos démarches d'amélioration ; • Non utilisation des services RSE prévus pour nos salariés ; <p>Incompréhension des impacts, des actions et des ambitions RSE de l'entreprise.</p>
<p>Risques liés à l'incapacité à sensibiliser nos salariés sur tous sujets en rapport avec notre RSE</p>
<p>Risques liés à la mise en place d'objectifs RSE incompatibles avec les objectifs de l'entreprise</p>
<p>Risques liés à l'incapacité à communiquer pertinemment sur notre RSE en externe :</p> <p>Risques d'attrition de notre clientèle ;</p> <p>Risques liés à l'incapacité à attirer les talents nécessaires à la bonne tenue de nos activités ;</p> <p>Risques réputationnels vis-à-vis des actionnaires et investisseurs.</p>
<p>Risques légaux (en cas de non-respect des Lois, réglementations et Directives) sur les thèmes de la RSE</p>
<p>Risques d'affaires liés à notre incapacité à comprendre et prendre en compte les enjeux RSE/durables de nos clients dans la conception de nos solutions</p>
<p>Risques d'affaires liés à notre incapacité à comprendre et prendre en compte les enjeux RSE/durables de nos clients dans l'exécution de nos prestations</p>
<p>Risques d'affaires liés à l'incapacité à identifier les pratiques durables / vertueuses propres à nos métiers et à guider nos clients vers ces solutions.</p>
<p>Risques liés à une mauvaise gestion de nos principes d'éthique des affaires</p>

B. PROCEDURE D'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La **Politique d'Approvisionnement de CGI** vise à réduire et atténuer les risques que court CGI France en faisant affaires avec des tiers.

Le **processus de revue diligente des tiers** est destiné à identifier et contrôler les risques liés aux tiers avant de contracter un engagement. Tout membre du groupe CGI souhaitant établir un partenariat commercial avec une nouvelle structure externe doit compléter une « évaluation de matérialité ». Le résultat de ce diagnostic permet d'identifier les risques potentiels. Lorsqu'un risque est détecté, le formulaire est soumis au Service d'Approvisionnement Mondial qui propose au membre des solutions pour limiter les risques et une alternative plus en adéquation avec la Politique d'Approvisionnement mondial.

Pour mener une évaluation des risques de qualité, CGI a recours à **l'expertise de prestataires externes** :

- Dun&Bradstreet pour les risques financiers ;

- EcoVadis pour les risques RSE.

Lorsque CGI souhaite engager un fournisseur référencé pour lequel un risque fort a été identifié, un message d'alerte l'informe du risque et le flux d'approbation requiert une validation supplémentaire du contrôleur de l'unité d'affaires.

Les membres habilités peuvent prendre une décision selon la note EcoVadis d'un fournisseur au moment du processus d'achat. EcoVadis permet de renseigner sur la maturité et la viabilité de nos fournisseurs en prenant en compte des critères RSE variés (sociaux, économiques, environnementaux...).

CGI France maintient une liste exhaustive des « fournisseurs préférés » référencés auxquels les membres peuvent avoir recours et travaille actuellement à la mise en place du suivi annuel des audits dans une dynamique d'amélioration continue.

C. ACTIONS D'ATTENUATION DES RISQUES ET DE PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES

CGI a mis en place des actions d'atténuation des risques et de prévention tant sur le plan environnemental que sur le plan de la protection des droits humains et libertés fondamentales.

• ENVIRONNEMENT

Le **Système de Management Environnemental** (SME) de CGI certifié ISO 14001 permet la mise en place d'actions pertinentes pour maîtriser nos impacts environnementaux. Il fixe des objectifs sur les postes de pollution identifiés lors de nos bilans « carbone » : les déplacements de nos collaborateurs, nos critères d'achat et la gestion de nos déchets, la consommation énergétique de nos bâtiments et notre consommation d'eau. Depuis 2015, nous avons ajouté nos propres prestations informatiques dans nos axes de travail et souhaitons diminuer l'impact environnemental de nos solutions lors de leur production et de leur utilisation.

• DROITS HUMAINS ET LIBERTÉ FONDAMENTALES

Différents accords d'entreprise permettent de structurer les conditions de travail des membres de CGI France, tel que l'accord sur l'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes ou celui en faveur des travailleurs en situation de handicap.

Le **Programme d'Aide aux Membres** (PAM) est un programme mondial déployé dans le cadre de la politique de santé et bien-être de CGI. Ce programme, accessible en continu, a pour vocation d'accompagner les membres dans les défis de la vie quotidienne. Le Programme propose aux membres une assistance confidentielle et gratuite, et ce, pour des problèmes personnels comme professionnels.

La **maîtrise des risques liés aux données personnelles** est un enjeu majeur de CGI. Suite à la parution du Règlement Général européen 2016/679 sur la Protection des Données à caractère personnel (« RGPD »), les documents institutionnels de CGI France, ses processus et son outillage ont été mis à jour pour répondre aux exigences de la réglementation. Ces nouveaux éléments intègrent le corpus documentaire régissant les activités de CGI (les Assises de Gestion), certifié ISO 9001. Dans ce cadre, CGI a nommé un Data Protection Officer (DPO). De plus, une sensibilisation sur le RGPD est obligatoire pour tous les membres CGI, ainsi que pour les professionnels extérieurs qui travaillent pour CGI. De plus, un espace intranet compilant les informations et ressources leurs assure un soutien quotidien. Enfin, l'ensemble des politiques en

matière de sécurité des données est soumis à un processus d'amélioration continue.

Le Groupe CGI INC. a mis en place un **Code d'éthique et de conduite professionnelle**. Le Code fournit aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs les lignes directrices et la vision globale dont ils ont besoin pour observer les normes de professionnalisme auxquelles CGI doit sa réputation, tant auprès de ses clients qu'au sein du secteur des services en TI.

- **SANTE, BIEN-ETRE, SECURITE**

Les **PAPRIACT** regroupe les mesures que CGI entend mettre en place pour l'année pour chacun de ses sites. Ils font suite à l'évaluation annuelle des risques établis dans le DUERP. Les actions identifiées définissent les ambitions du travail de l'année sur les sujets de la santé et de la sécurité.

La Politique de sécurité des personnes de CGI Inc. a pour but prévenir et gérer adéquatement les incidents pouvant survenir afin de minimiser les blessures ou toute autre forme de dommage ou de perte. Elle s'applique à tout contexte lié à l'emploi chez CGI, quel que soit l'endroit et la personne concernée (membres CGI ou tiers tels que les sous-traitants, les entrepreneurs, les fournisseurs, les clients et autres visiteurs lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de CGI).

Le centre d'expertise RH santé et bien-être (Oxygène) est une initiative que CGI Inc. déploie sur chacune de ses implantations mondiales et qui est accessible à tous ses professionnels sur la base du volontariat. Il a pour vocation de promouvoir les habitudes de vie les plus saines, convaincu que la mise en place d'une telle culture participe à l'épanouissement de nos salariés (personnel et professionnel). Plusieurs actions sont proposées, allant de la sensibilisation à l'intervention sur divers sujets (vaccination, prévention des addictions, promotion de l'activité physique...).

D. DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'EVALUATION INTERNE

CGI a mis en place des dispositifs de suivi et d'évaluation interne de notre politique RSE.

- **ENVIRONNEMENT**

Dans un souci d'amélioration continue, notre SME s'établit suivant plusieurs processus nécessaires à la surveillance de l'efficacité de nos actions.

Une veille réglementaire est effectuée grâce à l'expertise d'un prestataire privé, et permet d'identifier les nouvelles réglementations environnementales s'appliquant à notre entreprise, de déterminer notre état de conformité et, le cas échéant, de mener les actions appropriées puis valider leur efficacité lors de la mise en conformité.

- **FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS**

Dans la continuité des efforts fournis lors de la sélection de ses fournisseurs, CGI a inséré dans ses conditions générales d'achat des clauses engageantes pour ses co-contractants.

De plus, avant de finaliser toutes ententes commerciales avec nos fournisseurs, ces derniers doivent signer le **Code d'Ethique des tiers** (partie intégrante du Code d'Ethique). Cette signature permet à CGI de veiller à l'intégrité professionnelle de ses prestataires, fournisseurs et sous-traitants.

L'application d'entreprise **Operational Business Management System** (OBMS) permet de gérer la sélection et la performance de nos fournisseurs. Elle s'adresse notamment à la gestion de sous-traitance dans le cadre de projets menés pour nos clients. OBMS permet de déterminer, parmi les fournisseurs de préférences déjà référencés, le prestataire optimal pour satisfaire les besoins du projet.

- **LE NUMERIQUE RESPONSABLE – LE NOUVEL AXE DE TRAVAIL DE CGI**

CGI France a renouvelé sa stratégie RSE en 2018. En tant qu'Entreprise de Services Numérique ayant des clients (et donc un impact) sur tous secteurs et tous services au citoyen, nous avons insufflé la tendance Tech For Good (la technologie au service du bien commun) et la sobriété digitale (optimiser l'impact numérique de nos réalisations sur tous nos axes de travail). Dans ce cadre, nous développons l'axe de notre responsabilité vis-à-vis des risques inhérents aux technologies disruptives, à l'accessibilité des solutions numériques, à l'incapacité d'anticiper dans le développement d'offres et de solutions répondant aux enjeux du développement durable pour nos clients, (Eco/socio-conception des services numériques, l'intelligence artificielle de demain et l'éthique, la responsabilité et transparence algorithmique, et, bien sûr, la vigilance sur les conséquences encore cachées).

Un reporting environnemental est effectué tant au niveau du groupe, qu'au niveau de chaque site. De plus, des audits sont réalisés sur nos 24 sites France, nous réalisons également des audits projets qui permettent de guider les chefs et directeurs de projet. Enfin, l'Analyse environnementale établit un bilan annuel de tous les enseignements et informations relevés par le SME et est complétée par l'observation externe des grandes tendances en matière d'environnement. Cette analyse et sa comparaison avec les bilans précédents permet la mise à jour de nos Aspects Environnementaux Significatifs.

- **DROITS HUMAINS/LIBERTE FONDAMENTALES – SANTE/SECURITE**

Dans le cadre **des accords d'entreprise**, des commissions périodiques de suivi sont établies entre les signataires. L'entreprise y présente les indicateurs de suivi de l'accord et les signataires étudient les difficultés rencontrées. Ces accords font également l'objet de diagnostics permettant l'établissement de plans d'actions et de prévention pertinents. L'objectif de ces diagnostics est d'obtenir une cartographie objective du ressenti des salariés et de repérer les éventuels dysfonctionnements ainsi que les lieux ou les populations les plus exposés en matière de risques.

Le **Cadre de Gestion du Partenariat Membre** regroupe les processus de gestion des ressources humaines de CGI. Il encourage la communication honnête entre managers et managés et permet à nos membres de recevoir des conseils, des retours d'expérience et de la reconnaissance, nécessaire à leur évolution professionnelle et à leur épanouissement personnel. Ce cadre de gestion prévoit plusieurs rendez-vous propices à l'échange et permet le suivi de nos salariés :

- **L'Entretien Annuel d'évaluation et de Développement** : les managers sont invités à parler des « valeurs de CGI », fondatrices de l'organisation et qui reflètent la culture d'entreprise de CGI : *Partenariat et qualité ; Intrapreneurship et partage ; Solidité financière ; Objectivité et intégrité ; Respect ; Responsabilité sociale.*
- **Le Programme d'Evaluation de la Satisfaction des Membres** : qui prend la forme d'une rencontre entre un manager et son managé, puis d'une enquête globale de satisfaction en ligne. Le

manager peut comprendre les préoccupations de son managé pour mettre en place des actions court-termes et locales. Suite à l'entretien, le salarié a accès à un questionnaire anonyme en ligne pour évaluer sa satisfaction.

- **Le suivi des activités relatives à la santé et la sécurité de CGI en France** se fait via les différents programmes et processus en place chez CGI France (Reporting annuel de la médecine du travail ; Rapport de la psychologue de CGI ; Rapport annuel Oxygène ; Le nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre du Programme d'Aide aux Membres)
- **Les Comités Sociaux Economiques (CSE)** qui consacrent à minima une réunion par trimestre pour suivre les mesures contribuant à la santé et à la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. La CSSCT se réunit préalablement afin de préparer et préconiser les actions à envisager par le CSE et étudier tout projet soumis par la Direction. Présidée par l'employeur, la CSSCT est composée d'élus du CSE.
- **Le Programme d'Evaluation de la Satisfaction Client** permet à CGI de mesurer la satisfaction de nos clients à l'égard de nos services. Il prend la forme d'entrevues entre le contact client et le responsable de la relation du client chez CGI. Ils nous renseignent sur la façon dont nos clients perçoivent la qualité de nos services, sur leur fidélité et sur les aspects à améliorer. L'évaluation inclut un point de vérification sur l'attente de nos clients en matière de RSE.

E. DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE

CGI France a mis en place un **dispositif en matière d'alerte professionnelle**, qui relève directement du vice-président exécutif et chef de la direction financière du groupe CGI Inc. La gestion du dispositif est assurée par une société extérieure spécialisée, EthicsPoint. Ceci permet d'assurer la confidentialité et la protection de l'utilisateur du dispositif en tant que lanceur d'alerte. Ce dispositif a été inséré au sein du Règlement Intérieur de CGI France SAS et est ouvert à toute personne de l'entreprise, sans égard à son statut. CGI recommande le recours au dispositif d'alerte professionnelle en cas de constat ou de suspicion de manquements professionnels graves, dont la nature pourrait causer un préjudice sérieux à l'entreprise, à ses actionnaires ou à ses salariés, que ce soit sur le plan financier, comptable, bancaire, relatif à la lutte contre la corruption, à des pratiques anticoncurrentielles, dans le cadre de la lutte

contre les discriminations et le harcèlement moral ou sexuel au travail, de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, de la protection de l'environnement.

Toutes situations pouvant compromettre la réputation, la stabilité économique ou engager la responsabilité de CGI, peuvent faire l'objet d'une alerte professionnelle.

De plus, **des actions de prévention des situations de crise** sont mises en place, permettant à tout salarié de contacter son manager hiérarchique, son référent Ressources Humaines et/ou le Directeur de sa BU pour l'informer d'une situation d'urgence, et rappelées au sein du Règlement intérieur de CGI. Sont notamment visées les situations susceptibles d'entraîner de graves conséquences pour la santé du salarié. L'Entreprise s'engage à s'entretenir rapidement avec ce dernier et à



analyser la situation avec lui et les personnes nécessaires afin de prendre dans les plus brefs délais les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour remédier à la situation. Un « feed-back » des actions menées sera communiqué au salarié à l'origine de l'alerte.

Au-delà des dispositions contenues dans le Règlement intérieur de CGI en France, CGI France a désigné deux **référénts en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**. Parce qu'il est essentiel de lutter contre ce type d'agissements également dans le monde du travail, ces référents sont à la disposition des membres de CGI France pour les informer et les accompagner en cas de besoin. Dans ce cadre un processus d'enquête dédié aux référents a été mis en place.